

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 7 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 18 octobre 2012 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur

NOR : SSAA1732601A

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'éducation nationale,
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L. 451-1 ;
Vu le décret n° 2007-898 du 15 mai 2007 instituant le diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;
Vu l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;
Vu l'arrêté du 18 octobre 2012 modifiant l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;
Vu l'avis de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale en date du 24 octobre 2017,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'annexe IV « Tableau d'allègements et de dispenses de domaines de formation » du présent arrêté se substitue à l'annexe IV « Tableau d'allègements et de dispenses de domaines de formation » de l'arrêté du 18 octobre 2012 susvisé.

Art. 2. – Le directeur général de la cohésion sociale et le directeur général de l'enseignement scolaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 décembre 2017.

*La ministre des solidarités
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la cohésion sociale,
J.-P. VINQUANT

Le ministre de l'éducation nationale,

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
J.-M. HUART

ANNEXE IV

TABLEAU D'ALLÈGEMENTS ET DE DISPENSES DES DOMAINES DE FORMATION

Diplômes détenus par le candidat	Baccalauréat professionnel services en milieu rural	Baccalauréat professionnel services aux personnes et aux territoires	Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse (BEATEP) spécialité « activités sociales et vie locale » ou Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) « animation sociale »	Titre professionnel technicien médiation services	Mention complémentaire aide à domicile	Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale	Baccalauréat professionnel accompagnement, soins et services à la personne
Ministère responsable de la certification	Agriculture et alimentation	Agriculture et alimentation	Sports	Travail	Education Nationale	Education Nationale	Education Nationale
DF 1 Accompagnement social et éducatif spécialisé			Allègement				
DF 2 Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé					Allègement		
DF 3 Travail en équipe pluri-professionnelle	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Allègement	Dispense*	Dispense
DF 4 Implications dans les dynamiques institutionnelles	Allègement	Allègement	Allègement	Dispense	Allègement	Allègement	Allègement

* Uniquement pour les candidats ayant préparé les secteurs d'activités « activités de soutien et d'aide à l'intégration » et « activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté »

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et donc la dispense de l'épreuve de certification s'y rapportant.

Diplômes détenus par le candidat	Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Diplôme d'Etat d'assistant familial	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale	Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
Ministère responsable de la certification					
DF 1 Accompagnement social et éducatif spécialisé	<i>Solidarités</i>	<i>Solidarités</i>	<i>Solidarités</i>	<i>Solidarités</i>	<i>Solidarités</i>
DF 2 Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé	Dispense	Allègement		Allègement	Allègement
DF 3 Travail en équipe pluri-professionnelle	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement
DF 4 Implications dans les dynamiques institutionnelles	Dispense	Allègement		Allègement	Allègement